**ARRÊTÉ**

**DE RÉINTÉGRATION APRÈS CONGÉ PARENTAL**

**DE M. ou Mme [Nom Prénom]**

**GRADE [grade]**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu l’arrêté en date du [date], plaçant M. ou Mme [Nom, Prénom] en congé parental, à compter du [date].,

Vu la demande écrite de réintégration présentée par M. ou Mme [Nom, Prénom],[grade], à compter du [date],

Considérant l’arrêté du [date], fixant la dernière situation de M. ou Mme [Nom, Prénom],[grade] titulaire, au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [durée],

Considérant les droits à l’avancement d’échelon acquis pendant la durée du congé parental, *(le cas échéant)*

Vu l’avis de la Commission Administrative Paritaire *(si l’agent bénéficie d’un avancement d’échelon lors de la réintégration),*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade]titulaire, est réintégré*(e)* à compter du [date],

**ARTICLE 2 :**

M. ou Mme [Nom, Prénom] est classé*(e)* au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [durée],

**ARTICLE 3 :**

*(Le cas échéant)* Compte tenu de l’ancienneté, à la même date, M. ou Mme [Nom, Prénom] bénéficie, sur la base de l’ancienneté *(minimale ou maximale)*, d’un avancement au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [durée],

**ARTICLE 4 :**

Le Secrétaire Général *(ou le Directeur Général)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l’État *(si avancement d’échelon).*

- Notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation adressée :

- au Président du centre de gestion,

- au Comptable de la Collectivité,

Fait à [commune] le [date]

Le Maire *(ou le Président)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l’agent :